



# Assemblée générale

Distr. générale  
1<sup>er</sup> août 2008  
Français  
Original : anglais

---

## Assemblée générale

### Soixante-troisième session

Point 60 a) de l'ordre du jour provisoire\*

### Nouveau Partenariat pour le développement

de l'Afrique : progrès accomplis dans la mise en œuvre  
et appui international

## **Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique : sixième rapport complet sur les progrès de la mise en œuvre et l'appui international**

### **Rapport du Secrétaire général**

#### *Résumé*

Le présent rapport, demandé par l'Assemblée générale dans sa résolution 62/179 du 19 décembre 2007, examine les progrès accomplis dans la mise en œuvre du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique et l'appui apporté par la communauté internationale. Sa publication coïncide avec un regain d'attention pour les besoins de l'Afrique en matière de développement, comme en atteste la publication de l'autre grand rapport du Secrétaire général sur le thème « Les besoins de développement de l'Afrique : état de la mise en œuvre des différents engagements, défis et perspectives » et les recommandations du Groupe de pilotage pour la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement en Afrique. Plusieurs conférences internationales qui mettront un accent particulier sur l'Afrique sont en cours d'organisation. Il s'agit notamment de la réunion de haut niveau de l'Assemblée générale sur le thème « Les besoins de développement de l'Afrique : état de la mise en œuvre des différents engagements, défis et perspectives »; de la réunion de haut niveau sur les objectifs du Millénaire pour le développement; du troisième Forum de haut niveau sur l'efficacité de l'aide, qui se tiendra à Accra; et de la Conférence internationale de suivi sur le financement du développement, chargée d'examiner la mise en œuvre du Consensus de Monterrey. L'intérêt qui est ainsi manifesté illustre le fait que la plupart des pays africains accusent du retard dans la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement.

---

\* A/63/150.



Dans le contexte actuel où le ralentissement de l'économie mondiale se conjugue avec le prix élevé des denrées alimentaires et du pétrole, la traduction des ambitions en action concrète par la mise en œuvre du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique et la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement ne sera possible qu'avec l'engagement ferme et la volonté politique claire des pays africains mais aussi des partenaires internationaux de développement. En particulier, le présent rapport ne nie pas les progrès réalisés par les pays africains dans la mise en œuvre des priorités sectorielles du Nouveau Partenariat mais appelle à l'adoption urgente de mesures pour atténuer l'impact socioéconomique du prix élevé et croissant des denrées alimentaires au moyen d'une révolution verte africaine menée dans le cadre du Programme intégré pour le développement de l'agriculture en Afrique. Les pays africains devraient également allouer des ressources plus importantes aux priorités du Nouveau Partenariat et adopter des réformes appropriées en vue d'encourager davantage le secteur privé à participer aux projets du Partenariat et de promouvoir les partenariats entre secteur public et secteur privé visant à financer des projets d'infrastructure.

Bien que des efforts aient été faits pour réduire l'endettement de nombreux pays africains, les partenaires de développement devraient renforcer l'aide au développement et la rendre plus efficace afin que les objectifs soient remplis dans les délais prescrits. Les réunions susmentionnées pourraient être l'occasion d'appeler à la mise en œuvre urgente des engagements pris à l'échelon international, notamment ceux d'inverser le déclin de l'aide au développement et de veiller à ce que le cycle de négociations commerciales multilatérales de Doha, après n'avoir que trop tardé, aboutisse à un résultat positif comportant un volet développement.

## Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Introduction .....	1–2	4
II. Mesures prises par les organisations et les pays africains .....	3–37	4
A. Infrastructure .....	4–7	4
B. Agriculture .....	8–11	6
C. Santé .....	12–14	7
D. Éducation et formation .....	15–19	8
E. Environnement .....	20–22	9
F. Technologies de l’information et des communications (TIC) .....	23–26	10
G. Sciences et techniques .....	27–31	11
H. Prise en compte du souci de l’égalité des sexes et participation de la société civile .....	32–33	12
I. Mécanisme d’évaluation intra-africaine .....	34–37	13
III. Mesures prises par la communauté internationale .....	38–69	14
A. Aide publique au développement .....	43–47	15
B. Allègement de la dette .....	48–55	17
C. Investissement étranger direct .....	56–60	19
D. Commerce .....	61–64	20
E. Coopération Sud-Sud .....	65–69	21
IV. Appui fourni par le système des Nations Unies .....	70–76	22
A. Renforcement du mécanisme de consultation régionale des organismes et organisations des Nations Unies travaillant en Afrique pour soutenir l’Union africaine et le NEPAD, ainsi que du système de modules .....	71–73	22
B. Groupe de pilotage pour la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement en Afrique .....	74	23
C. Villages du Millénaire .....	75–76	23
V. Conclusions et recommandations .....	77–89	24

## I. Introduction

1. Dans sa résolution 62/179 du 19 décembre 2007, intitulée « Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique : progrès accomplis dans la mise en œuvre et appui international », l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général de lui présenter, à sa soixante-troisième session, un rapport complet sur l'application de ladite résolution. Le présent rapport fait suite à cette demande.

2. Le rapport met en relief les mesures prises par les organisations et les pays africains pour la mise en œuvre du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD) (A/57/304, annexe), les réactions des partenaires de développement et l'appui du système des Nations Unies, au cours de l'année écoulée. Il examine également les initiatives du secteur privé et de la société civile à l'appui du NEPAD. Le rapport tient compte des informations et des données fournies par les États Membres, les organisations régionales, en particulier la Commission économique pour l'Afrique (CEA), le secrétariat du NEPAD, le secrétariat du Mécanisme d'évaluation intra-africaine, la Banque mondiale, le Fonds monétaire international (FMI), l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) et divers organismes des Nations Unies. Il s'appuie également sur les travaux du Groupe de pilotage pour la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement en Afrique<sup>1</sup> et sur le rapport du Secrétaire général intitulé « Les besoins de développement de l'Afrique : état de la mise en œuvre des différents engagements, défis et perspectives » (A/63/130).

## II. Mesures prises par les organisations et les pays africains

3. Le Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique est à la fois une vision et un cadre de politique générale pour l'Afrique au XXI<sup>e</sup> siècle. Il donne aux pays africains une occasion unique de prendre totalement le contrôle de leur développement, en resserrant leur collaboration et en travaillant de manière plus efficace aux côtés de la communauté internationale. Dans ce contexte, le NEPAD s'articule autour de points d'ancrage successifs aux échelons national, régional, continental et mondial. Il ne peut pas fonctionner aux deux échelons supérieurs s'il n'est pas mis en œuvre au niveau national. Ce point est particulièrement important dans les domaines prioritaires du développement des infrastructures, du renforcement des ressources humaines et de la bonne gouvernance.

### A. Infrastructure

4. Des progrès considérables ont été accomplis dans la mise en œuvre des projets d'infrastructure du Plan d'action à court terme et du Cadre stratégique à moyen et à long terme dans l'ensemble des quatre secteurs, malgré le manque de ressources humaines et de fonds. En décembre 2007, le Consortium pour les infrastructures en Afrique a organisé une réunion d'investisseurs pour le secteur des transports. On

---

<sup>1</sup> Les recommandations du Groupe de pilotage pour la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement en Afrique ont été approuvées par les États membres de l'Union africaine au Sommet de l'Union tenu à Charm el-Cheikh (Égypte) les 30 juin et 1<sup>er</sup> juillet 2008.

estime que les engagements d'investissement pris par les membres du Consortium dans le domaine de l'infrastructure en Afrique s'élevaient en 2007 à 10 milliards de dollars des États-Unis environ, soit une hausse considérable de 20 % par rapport aux 7,7 milliards annoncés en 2006. Les institutions multilatérales, notamment la Banque mondiale, la Banque africaine de développement et la Banque européenne d'investissement, ont globalement renforcé leur appui au secteur. Au niveau bilatéral, la France, le Japon et les États-Unis ont sensiblement accru leur soutien financier.

5. Dans le secteur de l'eau, les activités du programme de gestion et de développement des ressources en eau transfrontières étaient initialement axées sur 10 bassins fluviaux en Afrique : Congo, lac Tchad, lac Victoria/Kagera, Niger, Nile, Okavango, Orange/Senqu, Sénégal, Volta et Zambèze. À la suite de la création du Fonds africain pour l'eau, 60 millions d'euros ont été promis par les donateurs; cependant, à la fin de 2006, 19 millions seulement avaient été versés. Pour amener d'éventuels investisseurs et donateurs à financer l'exécution du projet de barrage hydroélectrique d'Inga et la réalisation des études nécessaires à cette fin, le Gouvernement de la République démocratique du Congo a organisé une table ronde internationale en octobre 2006. Comme suite à la table ronde, la Banque africaine de développement a récemment approuvé un crédit de 450 millions de dollars pour l'étude du barrage d'Inga, notamment les projets Grand Inga et Inga III.

6. La priorité du programme du NEPAD pour l'infrastructure des technologies de l'information et des communications en Afrique consiste à s'assurer que tous les pays africains sont reliés à un réseau à fibres optiques haut débit qui les connectera aux réseaux de télécommunications mondiaux par un système de câbles sous-marins. La Commission cyberAfrique du NEPAD s'emploie à atteindre cet objectif prioritaire en coordonnant la mise en place de deux réseaux régionaux couvrant l'Afrique du Sud, l'Angola, le Botswana, le Burundi, Djibouti, l'Érythrée, l'Éthiopie, le Kenya, le Lesotho, Madagascar, le Malawi, Maurice, le Mozambique, la Namibie, l'Ouganda, la République démocratique du Congo, la République-Unie de Tanzanie, le Rwanda, la Somalie, le Soudan, le Swaziland, la Zambie et le Zimbabwe. Le protocole de Kigali sur le réseau d'infrastructure haut débit du NEPAD, y compris le réseau sous-marin, est entré en vigueur le 13 février 2008, plus de la moitié des pays signataires l'ayant ratifié. On estime que le réseau sous-marin coûtera 1,4 milliard de dollars. Il sera construit par Baharicom, une coentreprise associant une structure de titrisation créée dans le cadre du protocole de Kigali, des petits opérateurs de télécommunications et de gros investisseurs africains du secteur des télécommunications et d'autres secteurs d'une part, et des investisseurs internationaux d'autre part. Le projet fonctionne selon le principe du libre accès et ne prévoit aucun traitement préférentiel des pays, quelle que soit leur taille et qu'ils aient ou non accès à la mer. Le libre accès fera baisser le coût des télécommunications et réduira à terme la fracture numérique tout en contribuant au développement social et économique de l'ensemble du continent.

7. Des progrès ont également été réalisés dans la recherche de solutions à des problèmes d'importance capitale, les objectifs suivants étant recherchés : a) améliorer la disponibilité et l'accessibilité de l'information sur l'état d'avancement du programme du NEPAD relatif à l'infrastructure, en vue de favoriser la participation du secteur privé au financement des projets d'infrastructure; b) créer des partenariats stratégiques avec les principaux donateurs tels que l'Union européenne (UE) en vue de renforcer l'investissement consacré aux

infrastructures et d'améliorer la capacité des institutions régionales de mettre en œuvre le programme du NEPAD relatif à l'infrastructure; c) élaborer plus avant le cadre stratégique à moyen et à long terme et mener à bien le projet de diagnostics des infrastructures nationales en Afrique relatif au développement des infrastructures en Afrique; et d) améliorer les mécanismes qui coordonnent l'action de toutes les institutions africaines participant au développement des infrastructures sur le continent sous l'égide de l'Union africaine.

## **B. Agriculture**

8. La mise en œuvre du Programme intégré pour le développement de l'agriculture en Afrique s'est poursuivie en 2007-2008. La Commission de l'Union africaine, le secrétariat du NEPAD et les communautés économiques régionales ont renforcé leur coordination en appui à la mise en œuvre du Programme intégré. Au cours d'une réunion en septembre 2007, les trois institutions ont progressé dans la délimitation des responsabilités de base, dans un cadre plus général de responsabilité partagée s'agissant de coordonner la mise en œuvre du Programme intégré aux niveaux national et régional. Par ailleurs, la Commission de l'Union africaine et le secrétariat du NEPAD ont continué d'œuvrer vers l'élaboration d'un programme de travail conjoint, complémentaire et intégré pour les deux institutions. Parmi les principales initiatives de coopération, on peut citer l'organisation conjointe du forum de mise en œuvre et d'évaluation du Programme intégré pour le développement de l'agriculture en Afrique, qui visait à examiner et mettre en commun les enseignements tirés de l'application du Programme.

9. Pendant le deuxième semestre de 2007, le NEPAD s'est employé à renforcer la participation des pays en organisant des tables rondes nationales sur le Programme intégré pour le développement de l'agriculture en Afrique. Le secrétariat du NEPAD, en coopération avec les communautés économiques régionales, a aidé les pays à incorporer les objectifs du Programme intégré dans leurs programmes agricoles et de développement rural afin d'en accélérer la mise en œuvre. Le NEPAD a principalement appuyé les tables rondes nationales en veillant à ce que les pays aient accès à des connaissances et des ressources techniques pour mettre en œuvre le Programme intégré. Un appui a notamment été apporté à la création de partenariats interministériels et intersectoriels en vue de mobiliser des ressources. Dans ce contexte, à travers son appui au partenariat TerrAfrica, le NEPAD a réuni 150 millions de dollars au titre du Programme d'investissements stratégiques pour une gestion durable des terres en Afrique subsaharienne du Fonds pour l'environnement mondial. Par effet de levier, 1 milliard de dollars additionnels ont pu être mobilisés pour appuyer la transposition à plus grande échelle des pratiques de gestion durable des terres et de l'eau. Ce même appui a été renforcé à l'aide d'un projet régional d'une valeur de 5 millions de dollars ayant pour objectif d'aider le secrétariat du NEPAD, les communautés économiques régionales et les institutions piliers du Programme intégré pour le développement de l'agriculture en Afrique à améliorer leurs structures et leurs capacités.

10. En collaborant avec les principaux organismes de développement, le secrétariat du NEPAD a facilité la mise en concordance de la conception et du financement des programmes agricoles des partenaires de développement avec le Programme intégré pour le développement de l'agriculture en Afrique. L'harmonisation de la stratégie de la Banque mondiale pour l'agriculture en Afrique

avec les composantes fondamentales du Programme intégré, la publication du document stratégique de la Commission européenne intitulé « Faire progresser l'agriculture africaine », l'importance nouvelle accordée à l'agriculture par la Suède et l'initiative contre la faim en Afrique lancée par les États-Unis (« Initiative to End Hunger in Africa ») sont au nombre des principaux résultats obtenus. Conformément aux décisions prises au Sommet de l'Afrique sur les engrais, tenu à Abuja en 2006, le secrétariat du NEPAD, en collaboration avec la Commission de l'Union africaine et la Banque africaine de développement, a créé le Mécanisme africain de financement des engrais. Le Gouvernement du Nigéria, la Fondation Gates, le Fonds international de développement agricole (FIDA) et d'autres donateurs ont déjà annoncé leur intention de contribuer 35,2 millions de dollars. Grâce aux contributions versées par les partenaires de développement, le nouveau Fonds d'affectation spéciale multidonateurs du Programme intégré pour le développement de l'agriculture en Afrique devrait être lancé en octobre 2008 avec un financement prévu de 50 millions de dollars environ. Le Fonds a été créé pour financer la mise en œuvre du Programme intégré, les communautés économiques régionales, les institutions piliers du Programme intégré, le secrétariat du NEPAD, la Commission de l'Union africaine et certains pays apportant à cette fin un appui à l'organisation de tables rondes nationales et au renforcement des programmes d'investissement.

11. La hausse actuelle du prix des denrées alimentaires touche gravement l'Afrique. Dans le cadre du Programme intégré, l'Union africaine et le secrétariat du NEPAD ont organisé, en mai 2008, un séminaire rassemblant les gouvernements africains, les partenaires de développement, les communautés économiques régionales, les organisations non gouvernementales, les associations d'agriculteurs et les organismes de recherche. L'Union africaine et le NEPAD ont encouragé les pays à honorer leur engagement à allouer, conformément à la Déclaration de Maputo sur l'agriculture et la sécurité alimentaire en Afrique, 10 % de leur budget national à l'agriculture et au développement rural, et invité les partenaires de développement à honorer leurs engagements et à verser les contributions annoncées en faveur du développement du secteur agricole. Un groupe d'étude dirigé par l'Union africaine et le secrétariat du NEPAD et appuyé par l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), le Programme alimentaire mondial (PAM), la Banque mondiale et les communautés économiques régionales coordonnera l'application, dans les meilleurs délais, des décisions prises au séminaire.

## C. Santé

12. En juin 2007, les gouvernements africains, réunis en Afrique du Sud, ont adopté la Stratégie africaine pour la santé pour 2007-2015, qui expose les mesures à prendre au niveau des systèmes de santé. Il est impératif que ces stratégies, en tant que moyen de mettre en place des programmes de prestation de soins de santé, reçoivent l'appui voulu. La Doris Duke Charitable Foundation a accepté d'appuyer la mise en place de districts sanitaires de formation et de démonstration et s'est engagée à investir 100 millions de dollars dans ce projet au cours des cinq années à venir.

13. La crise des ressources humaines a fait l'objet d'une réunion interministérielle de haut niveau des Ministères de l'éducation, des finances, de la santé et de la fonction publique, tenue au Botswana en mai 2007. La Conférence des ministres africains de la santé a accueilli avec satisfaction les recommandations issues de la

réunion, en particulier une série de mesures convenues entre les participants visant notamment à améliorer le comportement professionnel et le déploiement des travailleurs sanitaires, à relever les défis que posent les migrations, à financer la constitution d'une main-d'œuvre plus nombreuse et durable dans le secteur de la santé et à créer des partenariats en appui au personnel de santé.

14. Pour remédier à la crise du personnel de santé en Afrique, le secrétariat du NEPAD offre des cours de formation annuels aux responsables de la santé au niveau des districts dans les pays de la Communauté de développement de l'Afrique australe (CDAA), afin de renforcer les capacités des cadres moyens. Le secrétariat du NEPAD a également commencé à collaborer avec le Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme dans l'espoir que celui-ci tiendra mieux compte des priorités et des avis des pays africains. Par ailleurs, le secrétariat du NEPAD a continué d'apporter son soutien à la mise en place de centres d'excellence africains et à la constitution de réseaux, en travaillant notamment avec le Conseil de la recherche médicale au service du développement, le Partenariat des pays européens et en développement sur les essais cliniques (EDCTP) et l'Alliance pour la recherche sur les aspects sociaux du VIH/sida (SAHARA). Le travail de ces organisations est axé fortement sur le renforcement des capacités en Afrique. En juin 2007, dans l'espoir de faciliter l'émergence d'une plate-forme africaine sur les ressources humaines de la santé, le NEPAD a parrainé conjointement une consultation avec l'Earth Institute et la Global Health Workforce Alliance afin de tracer la voie à suivre pour développer une main-d'œuvre sanitaire à l'échelon communautaire.

#### **D. Éducation et formation**

15. Des progrès ont été accomplis en 2007-2008 dans la mise en œuvre de divers projets d'éducation dans plusieurs pays, sous l'égide des communautés économiques régionales. En partenariat avec l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), la CDAA a achevé les études initiales sur le projet de perfectionnement des enseignants à distance en Angola, au Mozambique et en République démocratique du Congo. La mise en œuvre du projet a commencé en Angola. Des négociations sont en cours avec la Fondation africaine pour le renforcement des capacités pour effectuer des études préliminaires dans cinq pays de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), à savoir le Bénin, le Ghana, le Niger, le Nigeria et le Sénégal, en vue de mettre en œuvre le projet d'apprentissage ouvert et à distance et de perfectionnement des enseignants.

16. Des progrès appréciables ont été réalisés dans le projet de partenariat qui associe plusieurs universités du Kenya et de la République-Unie de Tanzanie n'offrant pas de formation du troisième cycle en soins infirmiers ou de sage-femme et un consortium d'universités sud-africaines qui disposent de tels programmes. Le programme d'enseignement et les domaines de spécialisation suivants ont été approuvés : soins infirmiers de santé maternelle et infantile, soins infirmiers de santé communautaire, recherche, rôle de l'infirmière ou infirmier clinicien(ne) spécialisé(e), et gestion du VIH/sida. Des négociations sont en cours concernant l'exécution de projets de partenariat au Niger, en République démocratique du Congo et au Rwanda.



17. Des recherches sont en cours concernant le choix de centres d'excellence régionaux dans le domaine de l'éducation, avec l'aide d'un don de la Development Bank of Southern Africa. Une fois désignés, ces centres seront chargés de favoriser la coopération en matière de recherche à l'échelle du continent. Ils mettront l'accent sur la recherche-développement et réuniront les compétences et les ressources existantes afin de permettre aux participants issus de disciplines et de pays différents de collaborer à d'importants projets à long terme visant à répondre aux besoins de l'Afrique.

18. En mai 2008, des négociations ont eu lieu avec le Gouvernement gabonais en vue de créer un centre de formation pour les mathématiques, les sciences et les techniques à l'intention des pays membres de la Communauté économique des États de l'Afrique centrale (CEEAC). Ce centre formera des professeurs de mathématiques, de sciences et de technologie. Il jouera également le rôle de pôle d'innovation régional pour l'élaboration des programmes d'enseignement et la recherche, organisera des conférences, des séminaires, des colloques et des stages aux niveaux régional et international, servira de centre de référence et offrira des services de consultation.

19. Une conférence nationale sur l'éducation et la culture devrait avoir lieu en Afrique du Sud au cours du deuxième semestre de 2008, en vue de préparer la conférence continentale sur la même question qui doit se tenir en 2009. Ces activités font suite à une décision prise au sixième Sommet de l'Union africaine, tenu au Soudan en 2006, selon laquelle l'éducation devait être au cœur des objectifs de développement de l'Afrique si l'on voulait que le continent prospère. Cette décision a également été entérinée à la 2<sup>e</sup> séance extraordinaire de la Conférence des ministres de l'éducation de l'Union africaine, tenue à Maputo du 4 au 8 septembre 2006, qui a par ailleurs vu le lancement de la seconde Décennie de l'éducation pour l'Afrique (2006-2015).

## **E. Environnement**

20. Le programme de renforcement des capacités du NEPAD a établi des plans d'action sous-régionaux pour l'environnement avec l'appui du Fonds pour l'environnement mondial (FEM) du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE). Le PNUE et le FEM avaient apporté un soutien technique et financier aux communautés économiques régionales pour l'élaboration de plans d'action pour toutes les sous-régions d'Afrique. Cinq réunions ministérielles avaient été organisées (en Afrique centrale, de l'Est, du Nord, australe et de l'Ouest) afin que les ministres adoptent les plans d'action. Ces derniers ont été adoptés officiellement par la Conférence ministérielle africaine sur l'environnement à sa douzième session ordinaire tenue en Afrique du Sud en juin 2008. Les plans d'action sous-régionaux favoriseront la coopération régionale en matière de conception des politiques et de planification aux fins de la gestion de l'environnement et des ressources naturelles.

21. Le secrétariat du NEPAD, avec l'appui du Bureau régional pour l'Afrique du PNUE et du Gouvernement norvégien, a fourni une assistance à cinq pays pilotes (Cameroun, Éthiopie, Ghana, Lybie et Mozambique) afin qu'ils mettent au point leurs plans d'action nationaux respectifs. Ces projets pilotes fourniront des enseignements utiles pour la poursuite de l'application du Plan d'action du NEPAD

pour l'initiative en faveur de l'environnement dans d'autres pays. En collaboration avec le PNUE, le NEPAD a appuyé les communautés économiques régionales dans l'exécution des initiatives phares des plans d'action pour l'environnement, du protocole pour l'environnement de la CDAA et du Partenariat pour les forêts du bassin du Congo.

22. Des progrès ont été réalisés dans l'exécution du Programme africain relatif aux stocks de pesticides, qui est un des projets prioritaires du Plan d'action du NEPAD pour l'initiative en faveur de l'environnement. Le secrétariat du NEPAD assure la coordination du Programme et est un partenaire stratégique de sa mise en œuvre. Avec l'appui de la Banque mondiale, de la FAO et de CropLife International, entre autres partenaires, des pays pilotes (Afrique du Sud, Éthiopie, Mali, Maroc, Nigéria, République-Unie de Tanzanie et Tunisie) mènent à bien des programmes de pays portant notamment sur la création de dispositifs de gestion pour la Convention de Stockholm sur les polluants organiques persistants<sup>2</sup>.

## **F. Technologies de l'information et des communications (TIC)**

23. Au cours de l'année écoulée, la mise en œuvre de différents éléments de l'initiative L'informatique à l'école du NEPAD s'est accélérée, notamment en ce qui concerne le Projet de démonstration des cyberécoles (Demo) et le Plan d'exécution de l'initiative.

24. Le projet Demo est une plate-forme d'apprentissage, fondée sur une expérience concrète de l'introduction des TIC dans les écoles, qui sert à éclairer de manière plus générale l'exécution de l'initiative. À ce jour, 19 pays africains (Afrique du Sud, Angola, Bénin, Burkina Faso, Cameroun, Congo, Égypte, Éthiopie, Gabon, Ghana, Kenya, Lesotho, Mali, Maurice, Mozambique, Nigéria, Ouganda, Rwanda et Sénégal) ont signé un mémorandum d'accord tripartite avec la Commission cyberAfrique du NEPAD et des consortiums (deux consortiums par pays, composés de sociétés spécialisées dans différents domaines de l'intégration des TIC dans l'enseignement). Le modèle de partenariat fait intervenir cinq consortiums dirigés par Advanced Micro Devices (AMD), Cisco, HP, Microsoft et Oracle et comprennent plus de 50 entreprises privées qui financent le projet Demo. Le récent lancement du projet Demo au Mali et à Maurice porte à neuf le nombre de pays ayant officiellement mis en route le projet (Afrique du Sud, Égypte, Ghana, Kenya, Lesotho, Mali, Maurice, Ouganda et Rwanda).

25. La mise au point du Plan d'exécution de l'initiative L'informatique à l'école du NEPAD a été achevée à la suite de consultations avec des experts nommés par les gouvernements participants et les commissions économiques régionales, la Banque africaine de développement, les chefs de file des cinq consortiums et des organisations de la société civile. Le plan présente les apports et les ressources à prévoir pour mener à bien l'initiative. Une analyse par pays décrit la situation dans chaque pays, les stratégies nationales, les activités prioritaires et les prévisions de dépenses pour l'intégration des TIC dans le plan d'éducation du pays concerné. La version finale du plan d'exécution a été examinée et adoptée à la conférence des parties prenantes de l'initiative, tenue en Afrique du Sud en avril 2008.

<sup>2</sup> Nations Unies, *Recueil des Traités*, vol. 2256, n° 40214.

26. Afin de démontrer leur attachement à l'initiative L'informatique à l'école du NEPAD, les pays africains, lors de la conférence des parties prenantes, ont adopté des résolutions et convenu d'élaborer et d'examiner des politiques et des plans nationaux de formation aux TIC fidèles aux principes de l'initiative. Ils ont également convenu de collaborer avec la Commission cyberAfrique du NEPAD aux fins de la mise au point et de la diffusion de normes et de pratiques optimales en ce qui concerne l'intégration des TIC dans l'enseignement. En outre, ils ont décidé d'établir, à l'échelon national, des plans d'exécution globalement conformes au Plan d'exécution de l'initiative. Les pays africains ont décidé en outre de créer des organismes nationaux de réalisation afin de faciliter l'ouverture des cyberécoles d'ici 2009 et d'atteindre l'objectif de transformer 50 % des établissements secondaires en cyberécoles NEPAD d'ici à 2015.

## **G. Sciences et techniques**

27. Des progrès ont été accomplis dans l'exécution des programmes du Plan d'action consolidé sur la science et la technologie en Afrique, à savoir : l'Initiative biosciences Afrique; la création d'un groupe africain de haut niveau sur les biotechnologies; la création du Réseau africain des sciences et technologies de l'eau; la création du Réseau africain de recherche et d'innovation dans le domaine de l'énergie; et l'initiative sur les indicateurs de la science, de la technologie et de l'innovation en Afrique.

28. L'Initiative biosciences Afrique est mise en œuvre par quatre réseaux régionaux de laboratoires et de technopoles qui mènent des activités de recherche-développement de pointe et participent au transfert de technologies des sciences biologiques vers d'autres laboratoires. Le Réseau de l'Afrique australe pour les biosciences s'est penché principalement sur la validation des remèdes contre les infections opportunistes qui frappent les personnes touchées par le VIH/sida, tandis que le Réseau de l'Afrique de l'Est et centrale pour les biosciences a axé ses activités sur l'élaboration d'outils biotechnologiques pour la lutte contre les maladies bactériennes qui touchent la banane. De son côté, le Réseau de l'Afrique de l'Ouest pour les biosciences a entrepris de recenser et de décrire les ressources génétiques du sorgho, et le Réseau de l'Afrique du Nord pour les biosciences s'est concentré sur la production de génotypes d'orge nord-africain fortifié.

29. En réponse aux recommandations du Groupe africain de haut niveau sur les biotechnologies, le secrétariat du NEPAD a créé un réseau panafricain de spécialistes de la biosécurité dont le travail viendra compléter les activités menées dans le cadre de l'Initiative biosciences Afrique, afin que l'innovation technologique aille de pair avec la sécurité des personnes et de l'environnement. En ce qui concerne le Réseau africain des sciences et technologies de l'eau, le secrétariat du NEPAD, grâce à un don du Gouvernement français, a loué les services de la Water Research Commission de l'Afrique du Sud afin qu'elle fournisse les compétences techniques nécessaires à l'établissement d'un plan d'exécution et à l'identification des centres qui formeront le réseau qu'il est proposé de créer.

30. Avec l'appui financier du Gouvernement sud-africain, le secrétariat du NEPAD a chargé le Council for Scientific and Industrial Research de préparer un projet de plan d'exécution. Le projet a été examiné et adopté à la troisième Conférence ordinaire du Conseil ministériel africain sur la science et la technologie, tenue au

Kenya en novembre 2007. En outre, le secrétariat du NEPAD a entamé des discussions avec des donateurs potentiels s'agissant du financement du Réseau africain de recherche et d'innovation dans le domaine de l'énergie qu'il est proposé de créer et de ses projets<sup>3</sup>.

31. Le Bureau du NEPAD pour la science et la technologie, avec l'appui financier de l'Agence suédoise de coopération internationale au développement (ASDI), est en train de mettre en œuvre l'initiative sur les indicateurs de la science, de la technologie et de l'innovation en Afrique. Plusieurs mémorandums d'accord et de conventions ont été signés afin de donner une impulsion à l'élaboration et à la mise en œuvre de l'initiative. Le secrétariat du NEPAD s'est vu accorder le statut d'observateur aux réunions du Groupe de travail des experts nationaux sur les indicateurs de science et de technologie de l'OCDE. En septembre 2007, un comité intergouvernemental sur l'initiative sur les indicateurs de la science de la technologie et de l'innovation en Afrique a adopté une série d'études et d'orientations qui guideront la réalisation d'enquêtes dans les pays participants. Plusieurs pays (Afrique du Sud, Algérie, Angola, Burkina Faso, Cameroun, Égypte, Éthiopie, Gabon, Ghana, Kenya, Lesotho, Malawi, Mali, Mozambique, Nigéria, Ouganda, République-Unie de Tanzanie, Sénégal et Zambie) ont engagé des ressources en vue de participer à des enquêtes pilotes dans les domaines des sciences, de la technologie et de l'innovation.

## **H. Prise en compte du souci de l'égalité des sexes et participation de la société civile**

32. À la suite d'une réunion tenue en Afrique du Sud en octobre 2007, l'Équipe spéciale pour l'égalité des sexes du NEPAD a recommandé d'apporter un certain nombre de modifications au Mécanisme d'évaluation intra-africaine. Ces recommandations découlent de l'analyse, du point de vue de l'égalité des sexes, des rapports de pays sur l'Afrique du Sud, l'Algérie, le Ghana, le Kenya et le Rwanda établis dans le cadre du Mécanisme. En particulier, l'Équipe spéciale a proposé que les rapports du Mécanisme abordent les quatre questions suivantes : a) la suite donnée à la Déclaration solennelle sur l'égalité entre les hommes et les femmes en Afrique; b) la mise en œuvre de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes<sup>4</sup> et du Protocole à la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples, relatif aux droits de la femme en Afrique; c) l'appui financier à l'intégration des questions d'égalité des sexes dans les microentreprises et les petites et moyennes entreprises; et d) les progrès réalisés vers l'objectif d'une représentation proportionnelle des femmes au parlement.

33. Le secrétariat du NEPAD et le Gouvernement espagnol, par l'intermédiaire de l'Agence espagnole de la coopération internationale pour le développement (AECID), ont signé un accord de coopération afin d'appuyer le Fonds Espagne/NEPAD pour l'émancipation économique des femmes d'Afrique. Le Fonds vise à donner aux femmes africaines les moyens financiers nécessaires pour libérer leur potentiel économique, faire reculer la pauvreté, créer des richesses et contribuer

<sup>3</sup> Des discussions ont eu lieu avec l'Université des Nations Unies (UNU), Irish Aid et l'Agence suédoise de coopération internationale au développement (ASDI) en ce qui concerne la fourniture d'un appui technique et financier à l'initiative.

<sup>4</sup> Nations Unies, *Recueil des Traités*, vol. 1249, n° 20378.

à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement, à la croissance économique et au développement durable. Les objectifs du Fonds sont les suivants : a) mobiliser des ressources financières pour les femmes entrepreneurs; b) proposer un dispositif permettant de partager les expériences tirées de l'émancipation économique des femmes; et c) faciliter le tissage de liens entre femmes entrepreneurs aux niveaux national et international.

## **I. Mécanisme d'évaluation intra-africaine**

34. Des progrès ont été accomplis en 2007-2008 s'agissant du Mécanisme d'évaluation intra-africaine. L'adhésion de Djibouti en juillet 2007, de la Mauritanie en janvier 2008 et du Togo en juin 2008 porte à 29 le nombre de pays africains ayant adhéré volontairement au Mécanisme. Vingt-six pays avaient déjà adhéré au Mécanisme : l'Afrique du Sud, l'Algérie, l'Angola, le Bénin, le Burkina Faso, le Cameroun, le Congo, l'Égypte, l'Éthiopie, le Gabon, le Ghana, le Kenya, le Lesotho, le Malawi, le Mali, Maurice, le Mozambique, le Nigéria, l'Ouganda, la République-Unie de Tanzanie, le Rwanda, Sao Tomé-et-Principe, le Sénégal, la Sierra Leone, le Soudan et la Zambie.

35. Parmi les 29 pays ayant adhéré au Mécanisme, 14 avaient créé leurs structures nationales et avaient lancé, à des degrés divers, le processus d'évaluation. Selon les cas, il s'agissait de mener une auto-évaluation, d'accueillir des missions d'appui et des missions d'évaluation, ou encore de mettre en œuvre leur programme d'action national. Le Bénin a achevé le processus et le rapport d'évaluation le concernant a été soumis, en janvier 2008, au Forum d'évaluation intra-africaine. Les rapports d'évaluation relatifs au Burkina Faso, au Nigéria et à l'Ouganda ont été soumis au neuvième sommet du Forum d'évaluation intra-africaine, tenu en Égypte en juin 2008, mais seul le rapport concernant l'Ouganda a été évalué par les autres pays. Au total, à la fin de juin 2008, sept pays avaient fait l'objet d'une évaluation intra-africaine, à savoir l'Afrique du Sud, l'Algérie, le Bénin, le Ghana, le Kenya, l'Ouganda et le Rwanda.

36. Un séminaire a été organisé en Algérie, en novembre 2007, dans le but de simplifier et d'accélérer le processus d'évaluation intra-africaine. En prévision du séminaire, le secrétariat du Mécanisme d'évaluation intra-africaine a organisé, en octobre 2007, une session de travail visant à examiner les méthodes et les processus du Mécanisme. Des spécialistes des pays parvenus à un stade avancé du processus d'auto-évaluation, des experts indépendants engagés par le Mécanisme et des partenaires stratégiques, notamment la Banque africaine de développement, la CEA et le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), ont participé à la session de travail. Les participants ont formulé des propositions visant à raccourcir et à normaliser le processus d'évaluation intra-africaine sans en perdre les éléments essentiels. Ils ont également recensé les questions prioritaires, en se fondant sur des données d'expérience, et fait des suggestions concernant les mesures à prendre pour faciliter l'application des recommandations issues du sixième Forum sur la gouvernance en Afrique, tenu au Rwanda en mai 2006.

37. Lors du séminaire organisé en Algérie, les leçons tirées de l'expérience des pays ayant fait l'objet d'une évaluation intra-africaine et de ceux parvenus à un stade avancé du processus ont été étudiées. Ayant examiné les méthodes du Mécanisme d'évaluation intra-africaine du lancement du processus à son

achèvement, les participants au séminaire ont formulé des recommandations concernant les structures du Mécanisme à l'échelon national, ainsi que des propositions concrètes en faveur de la révision du questionnaire utilisé par le Mécanisme et de l'élaboration d'un prototype de cadre de recherche. Les participants ont également fait des recommandations tendant à améliorer le suivi après examen et les activités d'évaluation.

### **III. Mesures prises par la communauté internationale**

#### **Mise à profit de la dynamique de l'appui international au développement de l'Afrique**

38. En lançant le NEPAD, les pays africains se sont dotés d'un mécanisme directeur efficace pour appeler l'attention de leurs partenaires de développement sur les grands sujets de préoccupation du continent, comme les arrangements commerciaux internationaux, l'accès équitable aux marchés internationaux pour les produits africains, l'allègement de la dette et les réformes de l'aide publique au développement (APD). Du fait de cette mobilisation accrue des pays membres du Comité d'aide au développement de l'OCDE et des donateurs nouveaux ou émergents par les gouvernements africains, le continent et ses objectifs de développement ont figuré au nombre des priorités de nombreux sommets internationaux.

39. Au Sommet de Hokkaido de 2008, le Groupe des Huit (G-8) a renouvelé les engagements qu'il avait pris au Sommet de Gleneagles et réaffirmés à Heiligendamm (2007), concernant notamment l'accroissement de 25 milliards de dollars des États-Unis par an de l'APD fournie à l'Afrique d'ici à 2010. Le Sommet de 2008 est convenu de consacrer sur cinq ans 60 milliards de dollars à la lutte contre les maladies infectieuses et au renforcement des systèmes de santé.

40. À la quatrième Conférence internationale de Tokyo sur le développement de l'Afrique (TICAD IV) (voir A/62/859), qui s'est tenue à Yokohama (Japon) du 28 au 30 mai 2008, le Japon a promis de porter le montant de son aide à l'Afrique à 1,9 milliard de dollars d'ici à 2010. Il prévoit aussi d'offrir 4 milliards de dollars sous forme de prêts à des conditions de faveur pour aider l'Afrique à développer son infrastructure et son secteur agricole, et de doubler le montant de ses dons et ses contributions au titre de la coopération technique.

41. Au deuxième Sommet Union européenne-Afrique, tenu à Lisbonne en décembre 2007, l'Europe et l'Afrique ont resserré leurs liens de partenariat en adoptant une stratégie commune Afrique-Union européenne, proposant une vision stratégique commune et une feuille de route, qui a été approuvée par l'ensemble des États de l'Union européenne et de l'Afrique, ainsi que par la Commission européenne et l'Union africaine. L'Union européenne et les pays africains ont adopté aussi un plan d'action définissant huit grands axes du partenariat Afrique-Union européenne : « paix et sécurité; gouvernance démocratique et droits de l'homme; commerce, intégration régionale et infrastructure; objectifs du Millénaire pour le développement; énergie; changement climatique; migration, mobilité et emploi; et science, société d'information et espace ».

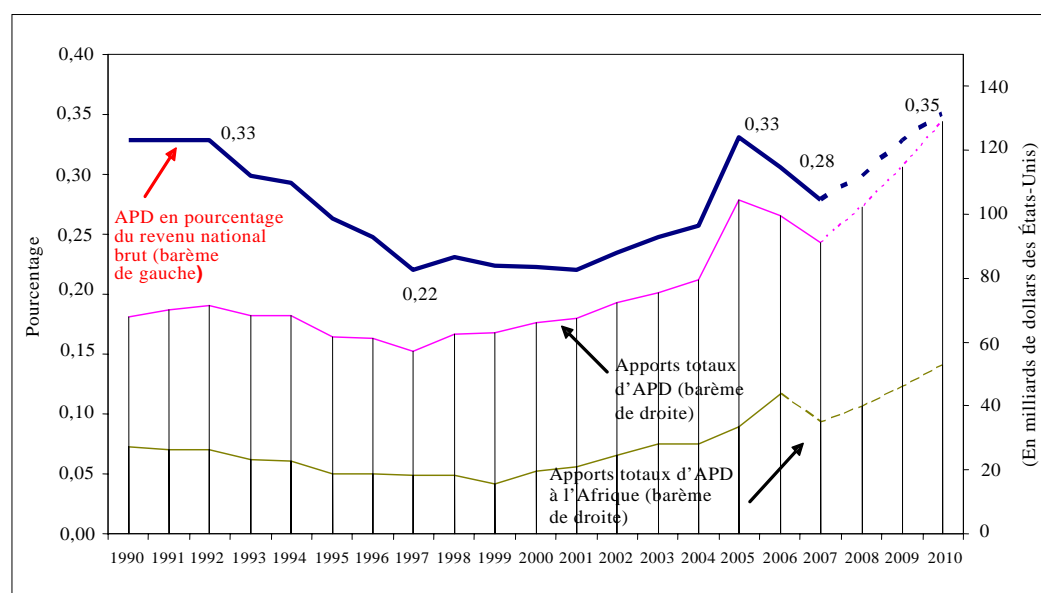
42. Malgré ce regain d'intérêt pour les questions liées au développement de l'Afrique, et trois ans après le Sommet du G-8 à Gleneagles, où des engagements

majeurs ont été pris, le rapport du Secrétaire général sur les besoins de développement de l'Afrique : État de la mise en œuvre des divers engagements, défis et perspectives (A/63/130), ainsi que les recommandations du Groupe de pilotage pour la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement en Afrique, ont pressé la communauté internationale de renouveler son engagement en faveur de la réalisation des objectifs de développement de l'Afrique et de redoubler ses efforts à cette fin. Face au recul de l'aide à l'Afrique, il faudrait selon le Groupe de pilotage que le financement extérieur du développement de l'Afrique soit porté à 72 milliards de dollars par an pour permettre la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement.

## A. Aide publique au développement

43. Selon des données préliminaires de l'OCDE, le montant total de l'APD consentie par ses pays membres a diminué de 8,4 % en termes réels en 2007, passant de 0,31 % du revenu national brut cumulé des membres (104,4 milliards de dollars des États-Unis) en 2006 à 0,28 % de ce revenu (103,7 milliards) en 2007 (voir fig. ci-après).

### Aide publique au développement nette consentie par les membres du Comité d'aide au développement durant la période 1990-2007 et simulations de l'aide publique au développement nette pour 2008-2010 par le Secrétariat du Comité d'aide au développement



Source : Comité d'aide au développement de l'OCDE, 2008.

44. Par comparaison, l'apport net d'APD à l'Afrique a progressé de 22 milliards de dollars en 2001 à 29 milliards de dollars en 2004. Les années 2005 et 2006 ont également été marquées par un accroissement de l'APD à l'Afrique, dû pour l'essentiel à la remise de dette en faveur du Nigéria. Les premières estimations de l'OCDE font toutefois apparaître un recul des flux d'APD vers l'Afrique de

44 milliards de dollars en 2006 à 35 milliards en 2007, soit une chute de 20,5 %. Celle-ci s'explique principalement par l'amenuisement progressif des remises de dette. Dans ces circonstances, l'APD consentie en faveur de l'Afrique reste en deçà des promesses faites par la communauté internationale en 2005, qui visaient à doubler le volume de l'aide avant 2010 en l'augmentant de 25 milliards de dollars. Si certains donateurs du CAD ont établi des plans concrets pour redéployer leur aide au bénéfice de l'Afrique, beaucoup d'autres sont encore loin des objectifs qu'ils s'étaient fixés.

45. La qualité de l'aide est tout aussi importante que son volume. Son caractère fluctuant demeure un grave problème en Afrique. La Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide avait pour objet premier de rationaliser l'effort en matière d'aide et d'accroître l'efficacité de la coopération pour le développement. Les premières indications concernant l'application de la Déclaration par les donateurs et les partenaires sont ambiguës. L'étude publiée par la Banque mondiale en décembre 2007 sous le titre « Results-Based National Development Strategies: Assessment of Challenges Ahead » (Les stratégies nationales de développement axées sur les résultats : les défis à venir) fait état de progrès dans la qualité des stratégies nationales de développement et des cadres de suivi des résultats, mais des difficultés demeurent en ce qui concerne l'articulation dans la plupart des pays entre ces stratégies et les décisions budgétaires, et la nécessité d'assurer une meilleure appropriation des actions par les pays partenaires et de renforcer les systèmes nationaux en rompant avec les pratiques en matière d'aide qui laissent à désirer, dont la mise en place par les donateurs de multiples unités d'exécution parallèles est un exemple caractéristique.

46. Le troisième Forum de haut niveau sur l'efficacité de l'aide qui va se tenir à Accra en septembre 2008 offrira une bonne occasion de faire le point des progrès accomplis. Relever ces défis et faire en sorte que les donateurs intègrent leur aide aux programmes pilotés par les pays aidés aidera les pays partenaires à renforcer leurs capacités. On compte par ailleurs qu'un accord sera trouvé sur les moyens d'accélérer les progrès en ce qui concerne l'amélioration de la prévisibilité de l'aide et d'autres questions de gestion qui influent sur la capacité de stimuler le taux de croissance de l'APD pour faciliter la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement.

47. Au niveau mondial, on note une évolution dynamique des modalités de financement et de fourniture de l'aide. La nouvelle structure de l'aide se caractérise par l'émergence de fonds d'action générale et d'acteurs d'un type nouveau – donateurs bilatéraux, fondations privées, organisations non gouvernementales, sociétés commerciales – qui ajoutent aux ressources mises à la disposition des pays africains et explorent des moyens novateurs de répondre aux besoins de développement urgents. Les acteurs du développement sont toutefois confrontés aujourd'hui à de nouveaux problèmes, s'agissant, par exemple, de la manière de collaborer avec les nouveaux intervenants dans le cadre global des efforts pour accroître l'efficacité de l'aide et d'obtenir des gains d'efficacité et d'efficacités en améliorant la fourniture de l'aide<sup>5</sup>.

---

<sup>5</sup> Voir Banque mondiale, *Global Monitoring Report 2008: MDGs and the Environment: Agenda for Inclusive and Sustainable Development* (Washington, World Bank, 2008).



## B. Allègement de la dette

48. L'année écoulée a été marquée par des progrès constants dans les efforts multilatéraux et bilatéraux en faveur de l'allègement ou de l'annulation de la dette, dans le cadre de l'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés (PPTE) et de l'Initiative d'allègement de la dette multilatérale (IADM).

49. La Gambie a atteint le point d'achèvement de l'Initiative PPTE en décembre 2007, de sorte qu'en juin 2008, on dénombrait 19 pays africains – Bénin, Burkina Faso, Cameroun, Éthiopie, Gambie, Ghana, Madagascar, Malawi, Mali, Mauritanie, Mozambique, Niger, Ouganda, République-Unie de Tanzanie, Rwanda, Sao-Tomé-et-Principe, Sénégal, Sierra Leone et Zambie – parvenus à ce stade et remplissant donc les conditions requises pour bénéficier aussi de l'Initiative d'allègement de la dette multilatérale.

50. Deux pays africains ont atteint le point de décision au cours des 12 derniers mois : la République centrafricaine en septembre 2007 et le Libéria en mars 2008. Ainsi, à la fin de juin 2008, huit pays africains – Burundi, Congo, Guinée, Guinée Bissau, Libéria<sup>6</sup>, République centrafricaine, République démocratique du Congo et Tchad – avaient atteint le point de décision au titre de l'Initiative PPTE et bénéficiaient d'un allègement intérimaire. Lorsque ces pays auront atteint le point d'achèvement de cette initiative, ils pourront automatiquement prétendre à un allègement au titre de l'IADM. Six autres pays africains – Comores, Côte d'Ivoire, Érythrée, Somalie, Soudan et Togo – répondaient aux critères de revenu et d'endettement, sans avoir encore atteint le point de décision de l'Initiative PPTE.

51. Par ailleurs, les créanciers du Club de Paris sont convenus en juin 2008 d'alléger la dette extérieure publique du Togo après que le Fonds monétaire international (FMI) a approuvé en avril 2008 un nouvel arrangement sur trois ans au titre de la Facilité pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance. Cet accord aboutira à une remise immédiate de 347 millions de dollars des États-Unis.

52. Les initiatives d'allègement de la dette se sont traduites ces dernières années par une amélioration importante sur le plan de l'endettement extérieur des pays africains, en particulier depuis le lancement de l'Initiative d'allègement de la dette multilatérale en 2005. Le montant total de la dette extérieure, qui atteignait, en moyenne annuelle, 274 milliards de dollars dans la période antérieure à Monterrey (1998-2001), est passé à 293 milliards de dollars pendant la période postérieure à Monterrey (2002-2005), a diminué pour s'établir à 244 milliards en 2006 et encore fléchi en 2007 pour s'établir selon les estimations à 243 milliards en 2007. Les pays africains ont également vu s'améliorer les indicateurs de viabilité de la dette : l'endettement total en pourcentage des exportations de biens et de services a baissé, passant de 212 % avant Monterrey à 142 % après Monterrey. En 2006, ce pourcentage n'était plus que de 69 % et il a encore diminué en 2007 selon les estimations pour s'établir à 65 %. Dans le même temps, l'endettement total en pourcentage du produit intérieur brut (PIB) est passé de 62,4 % avant Monterrey à 47,9 % après Monterrey. En 2006, il était de 26,2 % et a encore baissé selon les estimations en 2007, pour s'établir à 23,1 % (voir tableau ci-après).

<sup>6</sup> Le Libéria n'a pas de dette éligible au titre de l'IADM envers le Fonds monétaire international (FMI), mais devrait recevoir de cette institution un allègement de dette supplémentaire au-delà de l'Initiative PPTE destiné à couvrir pleinement l'encours de sa dette éligible au point d'achèvement.

### Évolution de la dette extérieure de l'Afrique, 1998-2007

Afrique	Avant Monterrey (1998-2001)	Après Monterrey et l'IADM (2002-2005)	2006	2007 <sup>a</sup>
Endettement total (en milliards de dollars des États-Unis)	274,3	293,3	244,1	243,2
Endettement total (en pourcentage du total des exportations)	212,0	142,0	69,0	65,0
Endettement total (en pourcentage du PIB)	62,4	47,9	26,2	23,1

Source : Commission économique pour l'Afrique et Union africaine, *Rapport économique sur l'Afrique 2008 : l'Afrique et le Consensus de Monterrey – Performance et progrès du continent* (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.08.II.K.3).

<sup>a</sup> Estimation.

53. Malgré ces progrès encourageants, un certain nombre de préoccupations persistent. Beaucoup parmi les bénéficiaires de l'IADM ont des difficultés considérables à atteindre le point d'achèvement. Les retards sont dus pour la plupart à l'incapacité de respecter le calendrier d'établissement et de mise en œuvre des programmes de réforme économique approuvés par le FMI, du fait en particulier de la récente hausse des prix du pétrole et des denrées alimentaires.

54. Il conviendrait de mobiliser des fonds supplémentaires pour financer les coûts projetés de l'allègement de la dette des pays ayant accumulé des arriérés de paiement auprès des institutions financières multilatérales (FMI, Banque mondiale, Banque africaine de développement), ces coûts n'étant pas compris dans le cadre de financement initial de l'Initiative PPTE et l'Initiative d'allègement de la dette multilatérale. En particulier, le FMI a besoin de ressources additionnelles considérables pour financer une remise de leur dette aux deux pays restants qui se trouvent dans cette situation (Somalie et Soudan).

55. Si l'allègement de leur dette a réduit le fardeau des pays bénéficiaires de ces initiatives et accru la part du budget qu'ils peuvent consacrer aux dépenses de développement, la viabilité à long terme de leur dette demeure un sujet de préoccupation pour la plupart d'entre eux. Les problèmes de viabilité résultent souvent de faiblesses plus fondamentales qui rendent ces pays vulnérables face aux chocs exogènes. Un endettement viable implique le renforcement des institutions publiques, l'établissement de cadres macroéconomiques sains, la diversification de la base de production et des exportations, une mobilisation accrue des recettes intérieures et une gestion prudente de la dette. Il importe en outre que les créanciers, y compris les prêteurs nouveaux et émergents, tiennent compte de la viabilité de la dette lorsqu'ils décident d'accorder des prêts, de façon à aider ces pays à ne pas accumuler des dettes supplémentaires qui ne seraient pas viables.

## C. Investissement étranger direct

56. En 2006, année pour laquelle on dispose des données les plus récentes, les entrées d'investissement étranger direct (IED) en Afrique ont atteint un nouveau niveau record de 36 milliards de dollars des États-Unis, soit le double de leur niveau de 2004. Malgré ce doublement, la part de l'Afrique dans l'IED mondial a régressé, passant de 3,1 % en 2005 à 2,7 % en 2006.

57. Comme par le passé, les entrées d'IED concernent essentiellement un petit nombre de pays et de secteurs. Les 10 principaux bénéficiaires africains ont totalisé 32 milliards de dollars, représentant en 2006 près de 90 % de l'IED dans la région. Quatre pays ont bénéficié chacun d'un investissement supérieur à 3 milliards de dollars, tandis que huit autres attiraient chacun plus de 1 milliard. Depuis les récentes hausses des prix des produits de base, de nombreuses sociétés transnationales ont développé leurs activités dans les secteurs du gaz, du pétrole et des industries extractives. Les transnationales asiatiques se sont considérablement agrandies par des implantations nouvelles aussi bien que par des fusions et acquisitions transfrontières. En particulier, la valeur des acquisitions d'entreprises africaines par des sociétés étrangères a atteint 18 milliards de dollars en 2006, dont près de la moitié correspondait à des fusions et rachats opérés par des sociétés d'Asie. Les fusions et acquisitions transfrontières et les investissements de création ont été la première cause de la progression des entrées d'IED dans les principaux pays de destination, en particulier l'Égypte, le Maroc, le Nigéria, le Soudan et la Tunisie. Même si les industries extractives représentent l'essentiel des flux d'investissement vers l'ensemble du continent, 80 % des entrées enregistrées par l'Égypte, premier bénéficiaire de l'IED en 2006, correspondaient à des investissements dans l'agriculture, le secteur manufacturier, les banques et le tourisme.

58. L'accroissement rapide des flux en direction du continent s'explique en partie par les réformes de politique entreprises par les pays africains pour attirer l'IED. Selon le rapport annuel de la Banque mondiale « Doing business 2008 », l'Afrique a reculé de la troisième à la cinquième place dans le classement des régions en fonction du rythme des réformes. Néanmoins, le Ghana et le Kenya figuraient tous deux parmi les 10 pays du monde ayant mené le plus de réformes en 2007 et étaient ceux des pays d'Afrique qui avaient le plus progressé dans le classement en fonction des facilités globales offertes aux entreprises.

59. Les principaux réformateurs ont pris des mesures visant à assouplir les conditions d'admission ou d'établissement imposées aux investisseurs étrangers. Ces mesures comprennent des allègements de la charge fiscale et une réduction des délais et des coûts de la création d'entreprise, ainsi que la simplification et la rationalisation de diverses procédures d'enregistrement. Plusieurs pays ont adopté aussi des mesures conçues pour offrir de meilleures garanties aux investisseurs, renforcer la protection des droits de propriété et élargir l'accès au crédit.

60. Au niveau international, les partenaires de développement de la région ont, dans le cadre du quatrième Forum Afrique-Asie des entreprises et de la Conférence internationale de Tokyo sur le développement de l'Afrique, appliqué des mesures visant à stimuler l'IED en Afrique. En particulier, le Forum a cherché à encourager le développement des investissements des pays d'Asie, notamment dans les petites et moyennes entreprises africaines.

## D. Commerce

61. Les négociations commerciales complexes du Cycle de Doha ont très peu progressé vers la conclusion d'un accord sur les questions intéressant l'Afrique, notamment l'accès aux marchés agricoles et une plus ample réduction des subventions agricoles qui faussent les échanges. À cet égard, les pays de l'OCDE maintiennent leur politique de soutien à l'agriculture à l'origine de distorsions des échanges qui désavantagent les agriculteurs et les producteurs agricoles africains.

62. Après la création de l'Équipe spéciale chargée de l'Aide pour le commerce, diverses réunions régionales et mondiales organisées sous les auspices de l'Organisation mondiale du commerce se sont tenues pendant le dernier trimestre de 2007. Les réunions régionales avaient pour objet de promouvoir l'échange d'information sur les pratiques optimales et de faciliter une action concertée. Les réunions mondiales visaient à appeler l'attention sur les améliorations à apporter aux flux d'Aide pour le commerce et a montré combien il importait pour les donateurs et les bénéficiaires d'améliorer les indicateurs de performance (résultats) et de concentrer davantage les efforts au niveau des pays, des régions et des secteurs.

63. L'établissement du Cadre intégré renforcé (CIR) pour la fourniture d'une assistance liée au commerce aux pays les moins avancés et d'un secrétariat exécutif chargé d'en faciliter la mise en œuvre, s'est traduit par certains progrès dans ce domaine. Pour que les pays aient une plus grande place dans ce mécanisme, les décisions sont prises par un nouveau Conseil du CIR, qui comprend des représentants avec droit de vote de trois donateurs bilatéraux et de trois pays comptant parmi les moins avancés. À ce jour, les donateurs bilatéraux ont promis de verser plus de 100 millions de dollars des États-Unis au fonds d'affectation spéciale du Cadre intégré renforcé.

64. Les négociations relatives aux accords de partenariat économique entre l'Union européenne et les six groupes régionaux de pays africains n'ont guère avancé. À la différence de l'Accord de Cotonou, ces accords seront compatibles avec les prescriptions de l'OMC. Seuls des accords intérimaires partiels ont été conclus dans un premier temps, au niveau multilatéral avec la Communauté d'Afrique de l'Est et le groupe de l'Afrique australe, et au niveau bilatéral avec huit pays additionnels (Botswana, Cameroun, Côte d'Ivoire, Ghana, Lesotho, Mozambique, Namibie et Swaziland). Des accords-cadres sur le commerce et le développement ont été signés entre l'Union européenne et la Communauté d'Afrique de l'Est, le Marché commun de l'Afrique orientale et australe et la Communauté de développement de l'Afrique australe. En janvier 2008, les pays africains qui avaient déjà conclu un accord de partenariat économique avec l'Union européenne pouvaient bénéficier d'un accès en franchise de droits et sans contingent aux marchés communautaires, avec une période de transition pour le sucre et le riz. Les pays les moins avancés africains qui n'ont pas conclu de tels accords auront néanmoins accès aux marchés en franchise de droits et sans contingent dans le cadre de l'initiative de l'Union européenne « Tout sauf des armes », et les autres pays africains se verront accorder un accès préférentiel aux marchés communautaires au titre du Système généralisé de préférences de l'Union européenne.

## E. Coopération Sud-Sud

65. Les pays non membres du Comité d'aide au développement et les partenaires émergents appartenant aux pays en développement jouent un rôle croissant dans la coopération pour le développement en proposant des idées et des approches nouvelles et novatrices en vue de la réalisation des objectifs de développement convenus au niveau international, notamment les objectifs du Millénaire pour le développement.

66. En 2007, la Chine et l'Afrique ont entrepris de mettre en œuvre les actions de suivi du Sommet de Beijing du Forum sur la coopération sino-africaine, qui s'était tenu en novembre 2006. Depuis la création du Fonds de développement sino-africain en juin 2007, celui-ci a reçu des contributions d'un montant total de plus de 90 millions de dollars. La Chine participe activement à l'Initiative d'allègement de la dette multilatérale et coopère avec les grandes institutions financières régionales d'Afrique.

67. Au premier Sommet du Forum Inde-Afrique, tenu en avril 2008, l'Inde a offert d'ouvrir une ligne de crédit de 5,4 milliards de dollars sur les cinq prochaines années, de verser 500 millions à l'Afrique au titre de l'aide au développement et d'accorder un accès préférentiel à ses marchés à toutes les exportations en provenance des pays les moins avancés. Le cadre de coopération porte sur un certain nombre de domaines prioritaires, à savoir la recherche économique, les sciences politiques et sociales, la technologie, la recherche-développement, le développement et le renforcement des capacités, le tourisme, l'équipement, l'énergie et l'environnement, et les médias et la communication.

68. Dans le cadre du suivi du Sommet Afrique-Amérique du Sud tenu à Abuja en 2006, les ministres du commerce d'Afrique et d'Amérique du Sud se sont rencontrés en juin 2008 en vue d'établir un nouveau cadre pour les échanges commerciaux entre les deux continents. Les pays s'emploient à assurer l'accès aux marchés des marchandises des pays en développement et prennent une part active aux négociations sur le Système global de préférences commerciales entre pays en développement (SGPC). Dans le cadre d'une initiative conjointe de l'Union africaine et de la Communauté sud-américaine de nations, les États d'Afrique et d'Amérique du Sud développent leur coopération scientifique et technique dans différents domaines thématiques, dont l'agriculture et l'agro-industrie, les ressources en eau et l'environnement, l'énergie, les ressources naturelles, l'éducation et les technologies de l'information. Une réunion est prévue en 2009 afin de mesurer les progrès accomplis dans la mise en œuvre de l'initiative.

69. Le volume des échanges entre la Turquie et l'Afrique est passé de 5 milliards de dollars des États-Unis en 2003 à 12 milliards de dollars en 2007. Partenaire stratégique de l'Afrique, la Turquie est devenue au début de cette année un membre non régional de la Banque africaine de développement, et elle accueillera en août 2008 le premier Sommet de la coopération Turquie-Afrique qui aura pour tâche d'examiner les moyens de renforcer ce partenariat.

## **IV. Appui fourni par le système des Nations Unies**

70. L'appui fourni par le système des Nations Unies, depuis les activités de plaidoyer jusqu'à l'appui institutionnel à l'assistance technique et au renforcement des capacités, demeure un important pilier de l'aide internationale à la mise en œuvre du NEPAD. La nature et la portée de cet appui au cours des 12 derniers mois ont été analysées dans le rapport du Secrétaire général sur l'engagement du système des Nations Unies en faveur du NEPAD (E/AC.51/2008/5). Au cours de cette même période, le Secrétaire général a par ailleurs créé le Groupe de pilotage pour la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement en Afrique, et l'initiative des Villages du Millénaire a remporté de premiers succès.

### **A. Renforcement du mécanisme de consultation régionale des organismes et organisations des Nations Unies travaillant en Afrique pour soutenir l'Union africaine et le NEPAD, ainsi que du système de modules**

71. La période 2007-2008 a été marquée par de nouveaux progrès dans le renforcement de l'appui fourni par le système des Nations Unies à l'Union africaine et au programme du NEPAD. Conformément aux recommandations de la septième réunion de consultation régionale, tenue à Addis-Abeba en 2006, la CEA a commandé à des consultants extérieurs une étude du système de modules autour duquel est organisé l'appui du système des Nations Unies au NEPAD. Les recommandations formulées à l'issue de cet exercice ont été prises en compte à la huitième réunion de consultation régionale, tenue à Addis-Abeba en novembre 2007.

72. La huitième réunion de consultation régionale a noté les progrès accomplis dans le renforcement de l'efficacité du Mécanisme de consultation régionale sur le plan de la direction des activités, y compris le repositionnement du secrétariat du mécanisme comme centre de coordination stratégique au sein de la CEA, et l'interaction accrue à l'intérieur des modules et entre eux, ainsi que la plus grande concentration des activités menées dans le cadre de chaque module visant à en accroître la pertinence et l'efficacité. La participation accrue de la Commission de l'Union africaine et des communautés économiques régionales au Mécanisme de consultation régionale a été soulignée comme un autre pas important.

73. La huitième réunion a réaffirmé la nécessité de nouveaux progrès sur le plan de l'engagement et de l'initiative, et d'efforts accrus en matière de transparence, de coordination et de collaboration, de mobilisation des ressources, de renforcement des capacités, de suivi et d'évaluation systématiques, et de communication, de sensibilisation et de plaidoyer. Elle a demandé que soit créé un comité de pilotage qui superviserait les activités du Mécanisme de consultation régionale. Les participants ont recommandé aussi de mieux aligner les activités des groupes chargés des différents modules sur les priorités de l'Union africaine et du NEPAD, dans le cadre du Programme décennal de renforcement des capacités de l'Union européenne mis en œuvre par l'ONU. Ils ont demandé aux groupes d'établir des plans d'activité triennaux et de tenir systématiquement compte dans leur travail de thèmes transversaux tels que l'égalité entre les sexes, la santé et la culture.

## **B. Groupe de pilotage pour la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement en Afrique**

74. À mi-chemin de l'échéance de 2015, l'Afrique n'est globalement toujours pas en voie d'atteindre la plupart des objectifs du Millénaire pour le développement. Devant ces difficultés, le Secrétaire général a pris en septembre 2007 l'initiative d'un arrangement de partenariat novateur en proposant la création du Groupe de pilotage. Pour la première fois, les responsables au sein de l'ONU, de la Banque mondiale et du FMI travaillent de concert avec ceux de la Commission de l'Union africaine, de la Banque africaine de développement, de la Commission européenne, de la Banque islamique de développement et de l'OCDE en vue de déterminer les mesures pratiques que nécessite la réalisation de ces objectifs en Afrique. En juin 2008, le Groupe de pilotage a présenté ses recommandations concernant les secteurs clefs – agriculture, éducation, santé, équipement, systèmes statistiques nationaux et changement climatique – ainsi que sur le financement et sur la prévisibilité de l'aide. Ces recommandations définissent un programme de travail ambitieux qui, s'il est pleinement appliqué, aidera à reproduire à l'échelle voulue les succès en matière de développement enregistrés en nombres croissants dans toute l'Afrique, de façon que les objectifs du Millénaire soient atteints en 2015. Ces recommandations ont été acceptées et approuvées au Sommet de l'Union africaine qui s'est tenu en Égypte en juin et juillet 2008.

## **C. Villages du Millénaire**

75. À ce jour, 13 pays ont créé des villages du Millénaire : l'Éthiopie, le Ghana, le Kenya, le Libéria, Madagascar, le Malawi, le Mali, le Mozambique, le Nigéria, l'Ouganda, la République-Unie de Tanzanie, le Rwanda et le Sénégal. Ce programme, qui intéresse plus d'un demi-million de personnes et représente une aide annuelle d'environ 50 dollars par habitant – nettement supérieure aux niveaux habituellement observés en Afrique rurale, tout en restant dans les limites des 80 dollars par habitant promis par le G-8 au Sommet de Gleneagles – vise à aider des communautés pauvres et isolées à réaliser en très peu de temps des transformations majeures au moyen d'investissements ciblés dans les domaines de l'agriculture, de la santé, de l'éducation et de l'infrastructure. Les avantages de ces interventions concrètes consistant par exemple à distribuer de l'engrais et des semences améliorées, à équiper tous les lieux de repos de moustiquaires protégeant de la malaria, à créer des points d'eau potable ou à permettre la connexion à l'Internet, incitent de nombreux gouvernements à promouvoir des stratégies nationales de développement rural visant expressément à reproduire à plus grande échelle le modèle des villages du Millénaire.

76. Les premiers résultats de cette expérience menée à travers toute l'Afrique montrent qu'il est possible d'obtenir des progrès rapides dans la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement en combinant un ensemble intégré d'interventions avec un encadrement local, un soutien du gouvernement et un financement adéquat des donateurs. Les succès majeurs des Villages dans les domaines de la production alimentaire, de la lutte contre la malaria, et de l'alimentation scolaire témoignent de la volonté des collectivités locales d'être des acteurs de premier plan dans les efforts nationaux pour réaliser les objectifs du Millénaire et de l'utilité de leur contribution. Le coût modeste du projet, dans les

limites des engagements pris par la communauté internationale, et la volonté de nombreux gouvernements africains d'en appliquer les leçons et de le reproduire à plus large échelle est la preuve que la réalisation des objectifs du Millénaire est à la portée de l'Afrique.

## V. Conclusions et recommandations

77. Des progrès significatifs ont été enregistrés dans la mise en œuvre du NEPAD et les partenaires de développement se sont efforcés de tenir leurs promesses de réduire le fardeau de la dette des pays africains, mais un certain nombre de difficultés demeurent et devront être levées si l'on veut accélérer le processus. Si la communauté internationale et les pays africains ne prennent pas des mesures de politique appropriées, l'amélioration des conditions de vie de millions d'Africains se verra remise en question.

78. Dans un contexte marqué par le ralentissement de l'économie mondiale et la hausse des prix du pétrole et des denrées alimentaires, des infrastructures physiques modernes et efficaces sont indispensables pour assurer une croissance économique soutenue et un secteur privé productif. Les gouvernements africains devraient continuer d'appliquer des réformes institutionnelles propres à attirer les capitaux privés et développer les partenariats entre secteur public et secteur privé pour financer des projets d'équipement. Dans le cadre de la coopération Sud-Sud, par exemple, ils pourraient encourager les pays producteurs de pétrole à investir leurs fonds souverains dans l'infrastructure.

79. L'un des obstacles à la mise en œuvre accélérée des projets d'infrastructure en Afrique (couloirs routiers, équipements polyvalents dans le domaine de l'eau, technologie de l'information et des communications, par exemple) demeure l'absence de coordination entre les diverses grandes institutions régionales du continent. Le secrétariat du NEPAD devrait continuer de coopérer étroitement avec la Commission de l'Union africaine et les communautés économiques régionales en vue du développement des infrastructures en Afrique.

80. Maintenant que sept pays ont fait l'objet d'un examen par les pairs et que 29 participent au processus du Mécanisme d'évaluation intra-africaine, il est essentiel que les gouvernements mettent en œuvre les programmes d'action convenus et les recommandations formulées par le Mécanisme dans ses rapports de pays, et que le processus d'examen s'accélère de façon que la proportion de pays ayant déjà lancé le processus augmente rapidement.

81. Si la récente hausse du prix des denrées alimentaires menace de compromettre les avancées réalisées dans la lutte contre la pauvreté, elle offre néanmoins aux pays africains la possibilité de porter à 10 % la part de leurs dépenses publiques qu'ils consacrent au développement agricole et rural, conformément à la Déclaration de Maputo, de lancer une révolution verte africaine dans le cadre du Programme intégré pour le développement de l'agriculture en Afrique en vue de doubler le rendement agricole, de stimuler la croissance économique et de combattre la faim. Elle est aussi pour les décideurs une occasion de promouvoir plus avant le commerce intra-africain et l'intégration régionale.



82. Alors que l'intégration du secrétariat du NEPAD dans les structures de la Commission de l'Union africaine se poursuit, il importe que les pays d'Afrique soutiennent les capacités institutionnelles de ces deux organes en mettant à leur disposition les ressources humaines et financières qui leur sont nécessaires, et en sensibilisant davantage l'opinion publique par une stratégie de communication tous azimuts.

83. La mise en œuvre efficace des projets du NEPAD exige impérativement que l'on améliore encore les liaisons et la coordination entre les pays africains, les communautés économiques régionales, la Commission de l'Union africaine, la Banque africaine de développement et la Commission économique pour l'Afrique.

84. Pour tenir leur engagement d'accroître leur aide de 50 milliards de dollars d'ici à 2010, la moitié de cet effort étant fait au bénéfice de l'Afrique, les pays du G-8 devraient intensifier leur aide publique au développement et en renverser la tendance à la baisse au cours des prochaines années, et améliorer l'efficacité de cette aide comme moyen de soutenir les stratégies de développement nationales.

85. Du fait de la prévisibilité insuffisante de l'APD, les décideurs africains ont des difficultés à planifier les dépenses d'équipement et les dépenses courantes dans des secteurs essentiels comme l'agriculture, la santé et l'éducation. Chacun des pays donateurs doit réexaminer ses procédures actuelles de versement de l'aide et établir, pays par pays, des calendriers détaillés en vue d'intensifier cette aide conformément à l'engagement proclamé dans le Consensus de Monterrey<sup>7</sup>. De plus, les pays donateurs devraient jouer un rôle essentiel dans les efforts pour faire face à la crise alimentaire, mais en y consacrant des ressources nouvelles, et non en se contentant de réallouer l'aide qu'ils se sont déjà engagés à fournir.

86. Les effets combinés de la crise alimentaire et du ralentissement de la croissance de l'économie mondiale offrent à la communauté internationale l'occasion ou jamais de parvenir à un résultat décisif concernant le volet développement des négociations commerciales de Doha en levant les obstacles à un système de commerce des produits agricoles ouvert, en particulier au bénéfice des pays africains.

87. Les gouvernements africains et les partenaires de développement devraient conclure des pactes formels définissant les rôles et les responsabilités de chacun de telle sorte que les engagements financiers soient tenus et alignés sur les systèmes nationaux.

88. Alors que des partenaires de développement nouveaux et émergents renforcent sensiblement leur engagement à l'égard de l'Afrique, il est essentiel que tous les donateurs, tant traditionnels que nouveaux, mettent sur pied un mécanisme novateur pour coordonner leurs actions dans les domaines de l'aide, du commerce et de la viabilité de la dette. Le troisième Forum de haut niveau sur l'efficacité de l'aide qui se tiendra prochainement à Accra sera l'occasion

---

<sup>7</sup> *Rapport de la Conférence internationale sur le financement du développement, Monterrey, Mexique, 18-22 mars 2002* (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.02.II.A.7), chap. I, résolution 1, annexe.

**de se pencher sur les nouvelles dimensions de l'harmonisation de l'aide et de la collaboration des donateurs.**

**89. L'allègement de la dette a stimulé les investissements dans la santé et l'éducation de base. Toutefois, les effets conjoints de la hausse brutale des prix du pétrole et des denrées alimentaires risquent de faire obstacle à des niveaux d'investissement soutenus dans ces secteurs sociaux. Dans le cadre d'une coopération Sud-Sud efficace, on pourrait envisager de créer un mécanisme par lequel les pays tirant des revenus exceptionnels de leurs exportations de pétrole verseraient une contribution aux pays africains les plus vulnérables.**

---